MAIRIE DE BRENNILIS LE BOURG 29690 BRENNILIS

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Françoise BORGNE, en sa qualité de deuxième adjointe au Maire.

Monsieur Jean-Victor GRUAT, agissant en qualité de Maire de Brennilis :

- .Vu les articles L.2122-18, L2122-20, L2122-32 du Code Général des collectivités territoriales ;
- . Considérant que Mme Françoise BORGNE a été élue adjointe au maire le 21 mars 2008, et qu'en application des articles précipités du Code général des Collectivités territoriales, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

ARRETE

Article 1 : champs de délégation.

Monsieur Jean-Victor GRUAT, maire de la commune de Brennilis, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de fonctions à Mme Fançoise BORGNE, en sa Qualité de deuxième adjointe pour :

- . Toutes actions requises pour assurer le bon fonctionnement de services municipaux rattachés à la commune de Brennilis et l'encadrement général des personnels exerçant leur activité dans le cadre précipité.
- . Toutes décisions relatives à la planification et à la mise en œuvre des services rendus par le personnel exerçant son activité dans le cadre municipal.
- . Toutes réponses aux administrés et aux administrations concernés dans le cadre des domaines relevant du bon fonctionnement des services communaux.

Article 2 : Mise en œuvre de la délégation.

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Mme Françoise BORGNE.

Article 3 : Modalités d'application.

Tous les documents signés par Madame françoise BORGNE dans le cadre de la présente délégation de fonctions seront signés : « Madame Françoise BORGNE Adjointe déléguée au Fonctionnement des Services »

Le présent arrêté sera transmis à Mr le Sous-Préfet de Châteaulin, à Mr le Trésorier de Pleyben et notifié à l'intéressé.

Le présent arrêté sera enregistré comme acte administratif.

Fait à Brennilis, le 1^{er} avril 2008.

Le Maire, Jean-Victor GRUAT

> Notifié à la 2^{ème} adjointe, le 1^{er} avril 2008. Françoise BORGNE

rançoise BORGIVE

